



## Adhésion à l'atelier Sophrologie enfant

Vous trouverez ci-joint :

- Le formulaire d'inscription

**Nous vous remercions de lire attentivement ce document et de le compléter au mieux.**

**Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la référente de l'atelier, Mélanie au 06 83 58 06 64.**



**SOPHROLOGIE ENFANT**

**SEANCE DECOUVERTE**

**(dans la limite des places disponibles)**

PARENT OU TUTEUR LÉGAL :

NOM ET PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE

EMAIL

Je souhaite inscrire mon enfant à la séance découverte sophrologie organisée par Loisirs & Culture le 2 octobre à 14h au coût de 15 €.

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

J'effectue mon règlement en espèces .

J'effectue mon règlement par chèque à l'ordre de Loisirs & Culture

Chèque n°  tiré sur  (nom de l'agence bancaire)  €

**DROIT A L'IMAGE :**

J'autorise (Cocher la case souhaitée)

Je n'autorise pas

**l'Association Loisirs & Culture à le photographier et à le filmer dans le cadre de ses activités et à publier ces photos ou films comme valorisation de la communication sur son site internet ou son compte Facebook.**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



## REGLEMENT SOPHROLOGIE ENFANT (à conserver par l'adhérent)

Chers parents, chers adhérents,

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée. En conséquence, nous avons revu le règlement concernant les activités ainsi que les autorisations nécessaires à l'accueil d'enfants mineurs.

**Rappel** : l'activité Sophrologie a pour objectif de permettre à l'enfant de mieux gérer ses émotions, d'évacuer les tensions physiques et nerveuses ou encore d'améliorer le sommeil.

Une certaine discipline est, par conséquent, nécessaire pour le bien-être de chacun et l'évolution de tous.

En cas de comportement irrespectueux perturbant les activités du groupe, l'animatrice prendra les mesures adaptées pendant le cours et préviendra les parents si nécessaire. Si ces comportements se répètent, ils peuvent conduire à l'exclusion de l'enfant sans remboursement après examen de la situation par le Conseil d'administration de l'association.

Pour ne pas perturber le déroulement de la séance, il est demandé que l'entrée dans la salle se fasse à l'heure de début ou de fin de séance et pas avant. L'entrée dans la salle n'est pas autorisée aux accompagnateurs.

En cas de divorce ou séparation avec autorité parentale partagée, ces documents devront être signés par les deux parents.

**Merci de nous signaler si votre enfant présente un problème de santé.**

Association d'Education et de Culture Populaire  
AGREMENT DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS N° 27/03 EP 23R  
Siège Social – 8 rue Anatole France – 27780-Garenes sur Eure  
[www.loisirs-et-culture-garenes.fr](http://www.loisirs-et-culture-garenes.fr)  
[loisirs.et.culture.garenes27@gmail.com](mailto:loisirs.et.culture.garenes27@gmail.com)